

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4

N° 86

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 86

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

I. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

«

(En millions d'euros *)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	1 724	3 400	
..... <i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	50	50	
.....			
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	1 674	3 350	
.....			
Recettes non fiscales	427		
.....			
Recettes totales nettes / dépenses nettes	2 101	3 350	
.....			
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	- 1 574		
Montants nets pour le budget général	3 675	3 350	325
.....			
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants			
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	3 675	3 350	
.....			
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	0	- 10	10
.....			
Publications officielles et information administrative	0		0
.....			
Totaux pour les budgets annexes	0	- 10	10
.....			
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	0		
.....			
Publications officielles et information administrative	0		
.....			

Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	0	- 10	10
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	1 888	1 888	0
Comptes de concours financiers	415	- 153	568
Comptes de commerce (solde)			- 500
Comptes d'opérations monétaires (solde)			
Solde pour les comptes spéciaux			67
Solde général			402

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul. »

II. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau du 1° du II de l'alinéa 3 :

«

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	115,2
<i>Dont amortissement nominal de la dette à moyen et long termes</i>	<i>112,8</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	<i>2,4</i>
Amortissement des autres dettes	-
Déficit à financer	74,1
Autres besoins de trésorerie	-
Total	189,3
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes nettes des rachats	185,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	-
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	- 7,5
Variation des dépôts des correspondants	+ 0,6
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	+ 1,0
Autres ressources de trésorerie	10,2
Total	189,3

»

III. – Rédiger ainsi les lignes suivantes de l'état A annexé :

«

Budget général :

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2017 (en euros)
	2. Recettes non fiscales	
	26. Divers	27 000 000
2698	Produits divers	27 000 000

Récapitulation des recettes du budget général :

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2017 (en euros)
	2. Recettes non fiscales	427 000 000
26	Divers	27 000 000
Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 – 3)		3 724 745 588

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de traduire, dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État, l'incidence des votes intervenus dans le cadre de la discussion de la première partie du présent projet de loi de finances rectificative.

I/ Les recettes non fiscales sont majorées de 27 M€

Les recettes issues des produits divers (ligne 2698) sont majorées de 27 M€ compte tenu de l'amendement de la commission des finances n° 35 qui prévoit le rétablissement du prélèvement sur les ressources accumulées de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) supprimé par le Sénat.

II/ Le tableau de financement de l'État est modifié afin de prendre en compte la révision des ressources de trésorerie

Par rapport à l'équilibre présenté en première lecture à l'Assemblée nationale, les dernières informations disponibles conduisent à réviser les ressources de trésorerie de l'État présentées dans le tableau de financement, comme suit :

- les autres ressources nettes de trésorerie issues des émissions et des rachats sont ajustées à +10,2 Md€ (au lieu de +9,5Md€ en première lecture). Ce montant est définitif car le programme d'émission de titres de moyen et long termes est désormais achevé ;
- la variation de l'encours des correspondants en fin d'année est portée à +0,6 Md€(au lieu de -2,6 Md€ en première lecture), compte-tenu de la hausse des encours constatée à mi-décembre ;
- la variation de l'encours de titres à court terme en fin d'année est abaissée à -7,5 Md€(au lieu de -3,6 Md€ en première lecture).

--

Ces éléments conduisent à améliorer le solde budgétaire de 27 M€ par rapport à l'équilibre adopté en première lecture au Sénat. Le déficit budgétaire est inchangé et donc maintenu à 74,1 Md€, au niveau du texte initial du projet de loi de finances rectificative.